

Octobre 2014

La Gazette



LES NOUVELLES PUBLICATIONS MUNICIPALES

Mieux communiquer. Communiquer plus.

C'était une volonté forte affichée par la nouvelle majorité élue de Seignosse lors de sa campagne aux élections municipales du printemps dernier, c'est aujourd'hui une réalité. Après avoir mis en place le service gratuit d'information municipale par sms, auquel vous pouvez vous inscrire sur le site internet de la commune de Seignosse, ce sont les nouvelles publications municipales que le service communication de la ville lance avec ce numéro 1 de La Gazette de Seignosse. Lionel Camblanne souhaitait que cette nouvelle parution mensuelle soit avant tout un vecteur de proximité avec vous. Son rythme de parution lui permet de mieux coller à votre actualité, de traiter de vos préoccupations et des solutions mises en œuvres par les élus et la municipalité. Elle

préfigure aussi l'arrivée du nouveau Magazine de Seignosse qui paraîtra aux mois de décembre et juin, qui seront donc des mois de « relâche » pour cette nouvelle Gazette de Seignosse.

Le nouveau Magazine de Seignosse verra le jour au mois de décembre. Tout comme son alter ego mensuel, le magazine sera un outil de proximité et de dialogue entre habitants et élus. Dialogue qui prendra une forme directe dans la rubrique : « Le maire vous répond ». Son rythme de parution semestriel lui permettra d'aborder des sujets de fond de l'actualité rétrospective et prospective de la commune, se déroulant sur le moyen et le long terme. Chaque quartier y sera représenté au sein d'un article traitant des faits marquants de son actualité. Le classement des rubriques par commission : urbanisme,

finances, culture... vous permettra de vous informer de tous les aspects de la vie seignossaise et de l'action municipale dans les domaines qui sont le terreau de votre quotidien. Vous y trouverez également un zoom sur un service de la mairie, qui en présentera les équipes et les actions pour que vous connaissiez les acteurs municipaux de votre ville, que vous ayez une meilleure compréhension des enjeux, du fonctionnement, des actions et des difficultés caractéristiques de chaque domaine de compétence de l'administration municipale.

Enfin, nous laisserons la part belle aux images qui vous plongeront dans les événements, les scènes insolites ou les lieux et moments magiques qui sont l'âme de notre ville. Nous vous souhaitons la bienvenue dans votre journal mensuel.

éditorial

Repartir sur des bases solides

C'est avec un grand plaisir que je vous propose, avec mon équipe, ce premier numéro de la Gazette Municipale. Suivant notre promesse de campagne, nous souhaitons ainsi vous apporter chaque mois une information régulière et précise de toute l'actualité de la commune. Deux fois par an, nous conserverons néanmoins un magazine, plus complet et plus volumineux, proposant des informations détaillées et précises sur des projets communaux. Ainsi je souhaite conserver une proximité avec vous, permettant de dynamiser la vie au sein de notre commune.

Ce premier numéro est l'occasion de présenter l'audit financier de début de mandat. Les finances communales ont été au cœur de la campagne électorale de mars dernier, et je me devais de mettre à plat en toute transparence l'état financier de notre commune. C'est un langage de vérité que je tiens ici, car la situation est, je ne vous le cacherai pas, inquiétante. Il s'agit du point de départ de mon travail avec mon équipe, qui va nous obliger tout d'abord à assainir la situation, ce qui est une absolue nécessité pour pouvoir repartir sur des bases solides : c'est uniquement ainsi que nous conduirons Seignosse vers un avenir durable.



Lionel Camblanne
Maire de Seignosse

L'ÉTÉ DU VENT DE LA NOUVEAUTÉ

Il y a des étés comme ça, où le bienveillant retour du roi soleil s'accompagne d'un doux vent de nouveauté. Des étés où l'on ressent que les choses ne sont pas figées, que tout le monde a pensé au même instant que le moment était venu de se rencontrer, de partager la joie, le pain, le vin, et d'avancer, ensemble. Ainsi, c'est une tradition récente qui ouvrit le bal estival en compagnie des nouveaux élus municipaux : la fête de l'huître de l'association des commerçants de Seignosse mobilisa des foules considérables de tous âges, de toutes origines autour de cette merveilleuse gourmandise de mer. Succédant aux plaisirs gustatifs, la convivialité se nimba d'émotion faisant résonner encore plus fort ce rire propre au bonheur de partager lors de la première édition de Handi Surf au Penon. La danse enivrante de l'été des nouveautés fut dès lors un crescendo de moments



colorés, variés et joyeux à Seignosse : les nouveaux marchés nocturnes du bourg où les lucioles des échoppes éphémères semblaient avoir capturé le cuivre du couchant, pour le plus grand plaisir des hordes souriantes

déambulant sous les kakémonos de l'avenue Charles de Gaulle. Le feu d'artifice du premier dimanche d'août, dont la tradition s'était perdue dans les limbes budgétaires illumina de nouveau les cieux du Penon,

Rendez-vous attendu, les Casetas ont cette année rencontré un grand succès.

© Ville de Seignosse

la caravane du championnat du monde de surf féminin colora de rose l'or du sable des Bourdaines, et le forum ressuscité par la jouvence magique des scènes d'été tonnait de rythmes, de chants et de rires sous les lumières multicolores des commerces aux effluves gourmandes.

La nouveauté ne rejette pas la tradition. Elle l'invente ou la sublime. Le marché d'été traditionnel du Penon, les courses landaises, les fêtes de Seignosse, la « folle semaine des familles » ou les Casetas furent encore cette année autant de traditions populaires où tous les gens, d'ici et de là-bas, jeunes et anciens se donnèrent rendez-vous sous le ciel de Seignosse. Quelle que soit la météo, ce sont ces moments qui font un été, et l'hiver n'est qu'un instant où l'on médite ce que sera le prochain.

Les images de l'été 2014 :

<http://tinyurl.com/ete-seignosse>

ICI VOTRE PUBLICITÉ

Renseignements sur les tarifs et conditions : communication@seignosse.com

SEIGNOSSE



AUDIT FINANCIER de la ville de Seignosse

Ce "document de référence" dresse une analyse détaillée des comptes de la commune sur la période 2008-2013, et propose une projection jusqu'en 2020 afin de savoir où en sera la commune (en considérant les entrées d'argent identiques à aujourd'hui). Il explique l'état actuel des comptes et balise la voie étroite du futur. Avec ses 100 pages remplies de chiffres, de tableaux, de courbes, de pourcentages, c'est un véritable "document référence". Commandé en avril dernier par la nouvelle équipe municipale récemment élue, l'audit financier réalisé par le cabinet KPMG ⁽¹⁾ passe au crible la gestion financière de la commune

entre 2008 et 2013. Un véritable scanner, on dira même une IRM, de ses comptes. Avec des chiffres incontournables, incontestables et donc indispensables pour bien comprendre les enjeux au cœur de la vie de la commune ces prochaines années.

Deux choses à retenir : d'une part, l'importance de la dette est confirmée, s'élevant à plus de 6,8 M d'euros en incluant la dette importante du Parc aquatique, qui est un budget annexe (voir encadré) ; d'autre part, la gestion communale a souffert d'une absence de pilotage, seules de nombreuses entrées exceptionnelles, par essence non prévisibles, ont sauvé la situation.

LES CONCLUSIONS DE L'AUDIT KPMG

« Confrontée depuis 2012 à une diminution des dotations de l'Etat et à une forte rigidité de ses charges de gestion et d'endettement, la commune n'est plus en mesure dès 2015 de maintenir son niveau d'investissement. La commune devra engager une réduction des dépenses d'investissement ou accroître la fiscalité de 30% sur le mandat. Le niveau d'endettement est trop élevé par rapport aux capacités de la commune. Cette situation n'a pas été suffisamment anticipée et révèle un défaut de pilotage financier de la collectivité d'autant plus que la commune a du faire face à des charges de contentieux significatives et qu'elle devra financer le déficit du parc aquatique. »

⁽¹⁾ KPMG SA est un cabinet indépendant, premier groupe français d'audit, de conseil financier et d'expertise comptable. Il est notamment spécialisé dans l'audit financier des collectivités locales.

A des fins de vulgarisation et pour présenter un audit non technique accessible à tous, le présent document se permet quelques simplifications concernant notamment l'usage de certains termes financiers.

1 LES RESSOURCES

Afin de bien comprendre le budget communal, et ainsi pouvoir mieux gérer la commune, il y a lieu d'examiner les principales entrées d'argent (ressources), ainsi que les principales sorties (dépenses). Comme toutes les communes, les principales sources de revenus de la commune sont d'une part les entrées fiscales (impôts locaux), d'autre part les dotations de l'Etat (aide apporté par l'Etat aux communes pour assurer leur fonctionnement).

Seignosse a des entrées d'argent qui lui sont propres : les revenus des fermages et concessions : campings Océliance et des Oyats, Golf... La commune a également des entrées d'argent provenant de la forêt, de la MACS (partie redistribuée à la commune)...

Comme toutes les communes, les principales dépenses sont d'une part les charges de personnel, d'autre part les charges de fonctionnement de la commune. Seignosse a des dépenses qui lui sont propres : l'Office de Tourisme, les Syndicats auxquels adhère la commune (comme le SIVOM...), le financement du déficit du parc aquatique, le CCAS, les subventions aux associations...

LE PARC AQUATIQUE : UN BUDGET ANNEXE

Qu'est-ce qu'un budget annexe ?

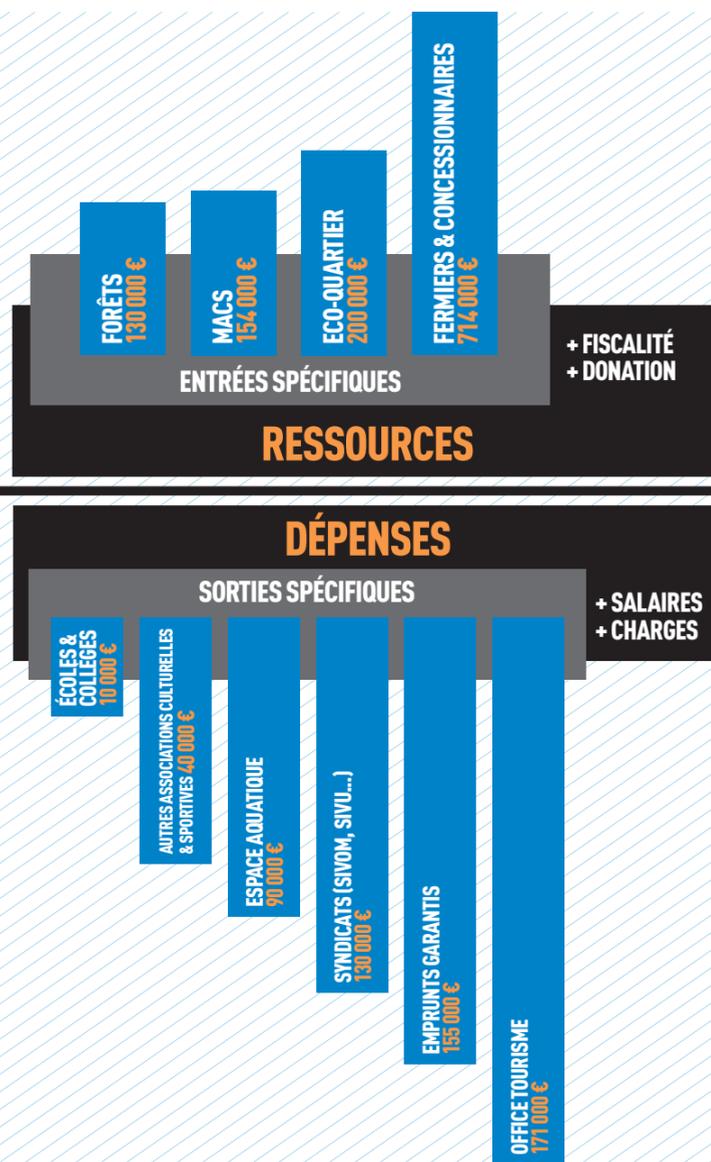
Lorsqu'un service communal pourrait relever d'un mode de gestion privée, en raison de ses caractères et notamment parce qu'il dispose d'une ressource identifiable (entrées d'argent), les enregistrements comptables et budgétaires doivent être réalisés dans un budget à part.

L'activité ayant ses propres ressources, elle devrait pouvoir être autonome, c'est-à-dire s'autofinancer.

POURQUOI CONSIDÉREONS-NOUS LE BUDGET CONSOLIDÉ AVEC CELUI DU PARC AQUATIQUE ?

Si l'activité du parc aquatique oblige à réaliser un budget annexe, celle-ci ne peut pas avoir d'autonomie étant donné que les ressources ne couvrent pas les dépenses, le budget principal devant chaque année couvrir le déficit.

PÉRIMÈTRE COMMUNAL ENTRÉES & SORTIES EN 2013



SEIGNOSSE EN CHIFFRES AU 1^{ER} JANVIER 2014

Source : Ministère des Finances
(<http://www.collectivites-locales.gouv.fr>)

6,88 M€

Montant de l'endettement
(avec le parc aquatique)

7,9 ans

Capacité
de désendettement

209 €

Montant de la dette
à rembourser chaque année
par habitant
(Commune comparable :
94€/habitant)

2078 €/habitant

Montant de la dette par habitant
Commune comparable : 724€/habitant

693 000 €

Montant de la dette
annuellement remboursée
par la commune

La mesure de la capacité de désendettement consolidé avec le parc aquatique porte la capacité dynamique de désendettement à **7,9 ans**, au-dessus du seuil d'alerte.

2 RÉTROSPECTIVE 2008-2013

Un budget communal s'appréhende en terme d'entrées d'argent (entrées fiscales, dotations de l'état...) qui servent à financer le fonctionnement courant de la commune (charges courantes, masse salariale...).

L'audit souligne deux éléments importants :

LA FAIBLESSE DU RÉSULTAT COURANT :

C'est-à-dire que structurellement, la gestion courante de la commune dégage très peu d'excédents. Entre 2008 et 2013, seules des entrées exceptionnelles (ventes de terrains, droits de mutation exceptionnellement importants grâce à un marché immobilier florissant, excédents de budgets annexes...) ont permis d'avoir des résultats positifs.

UNE CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF) TRÈS FAIBLE :

La capacité d'autofinancement (CAF) est le résultat comptable du fonctionnement de la commune (différence entre les produits et les charges réelles). Cette CAF permet d'une part de rembourser la dette et d'autre part d'investir.

La santé d'une commune s'évalue donc en terme de CAF. À titre d'exemple, en 2012, Seignosse, en dégageant 483 000 € de CAF n'était pas capable cette année là de rembourser sa propre dette dont le montant annuel s'élevait à 700 000 €.

Face à ce constat, il est indispensable de pérenniser des entrées d'argent. Les entrées dites « exceptionnelles » sont comme son nom l'indique imprévisibles, il est donc impensable de bâtir une gestion sérieuse de la commune à partir d'entrées d'argent aléatoires.

5 ANALYSE PROSPECTIVE

Pour la période 2014-2019 soit la mandature actuelle, le cabinet KPMG a réalisé une analyse prospective qui permet de se projeter la situation de la commune en 2020.

L'analyse est réalisée à périmètre constant, intégrant des augmentations modérées des charges. Précisons que cette analyse a été établie en intégrant le financement du déficit du parc aquatique, car cet équipement a un déficit cumulé de 405 124 euros qu'il est absolument nécessaire de combler, sans oublier une dette de... 1.1M€ qui reste à payer. **Un sacré boulet pour les finances municipales !** Les investissements prévus dans l'analyse ? Ils s'élèvent à 1,2 M€ par an, soit la moyenne annuelle de la période 2008-2013. Une somme plancher, qui ne peut pas être davantage compressée pour pouvoir assurer un bon fonctionnement de la vie communale. De la rigueur mais pas d'austérité.

UNE SITUATION MAÎTRISÉE EN 2014

Grâce à un budget serré voté en Avril dernier qui ne recourait pas à l'emprunt, la situation reste maîtrisée en 2014. Néanmoins, au regard des entrées actuelles d'argent de la commune, le recours à l'emprunt sera obligatoire dès 2015.

SCÉNARIO ÉDIFIANT

Le résultat courant de la commune est négatif dès 2015 à cause d'un poids de la dette trop important et surtout la capacité de désendettement est continuellement croissante à tel point qu'elle pourrait atteindre 27,4 ans en 2019. Or il y a péril dès lors que cette capacité est supérieure à sept ans. **En d'autres termes, la commune pourrait se retrouver assez rapidement dans une impasse financière.**

Dans ses conclusions, l'audit est clair : « La commune de Seignosse n'est pas en mesure dès 2015 de maintenir son niveau d'investissement ».

UN INDISPENSABLE ASSAINISSEMENT

Plus question comme l'on dit de continuer « à mettre la poussière sous le tapis », attitude irresponsable et dévastatrice à long terme. Pour éviter que les difficultés ne se transforment en débâcle, l'heure de l'assainissement des finances communales a sonné. Les chiffres de l'audit résonnent comme une véritable alerte...

« La commune va devoir dès 2015, comme toutes les collectivités, procéder à des arbitrages complexes et mener des réflexions sur tous ses axes de gestion : fléchage des dépenses, modes de gestion, optimisation des recettes » résume l'audit, en termes mesurés mais sans ambiguïté.

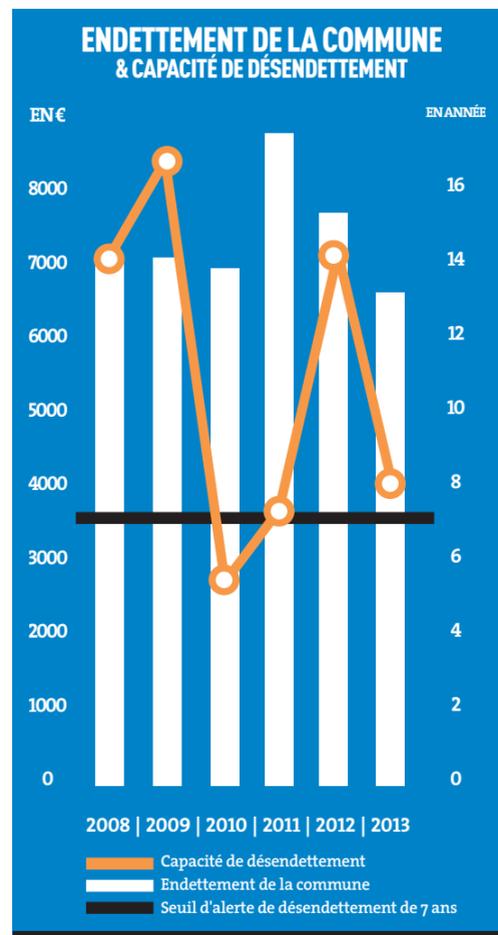
Le besoin de trouver de nouvelles sources de financement est impérieux pour pouvoir rembourser la dette et à nouveau investir.

3 ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Avec un pic important en 2011, le montant de la dette de la commune est resté constant ces dernières années.

Seignosse a un niveau d'endettement beaucoup trop important par rapport aux excédents qu'elle génère.

En outre, le fort endettement entraîne des frais financiers importants (intérêts d'emprunt) : **ainsi la commune doit payer 200.000 € chaque année de frais financiers.**



CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

Au-delà du montant de la dette, il est important de considérer la capacité de désendettement qui représente le nombre d'années dont aurait besoin théoriquement la collectivité pour rembourser sa dette si elle y affectait tous les excédents annuels. Le seuil couramment admis est de 7 ans, au-delà la situation est critique pour la commune.

// CONCLUSION

L'audit lancé par l'équipe municipale avec le cabinet indépendant KPMG révèle la situation critique de la commune dont la dette s'élève à 6,88 M€ : d'une part, une capacité de désendettement de 7,9 ans soit au-dessus du seuil d'alerte de 7 ans ; d'autre part, une capacité d'autofinancement trop faible, empêchant de maintenir un niveau correct d'investissement sur la durée. En d'autres termes, la commune est beaucoup trop endettée par rapport à ses entrées d'argent actuelles et ne pourra pas rembourser sa dette.

L'analyse prospective – qui permet de se projeter la situation de la commune en 2020 en considérant le périmètre actuel sans nouvelle source de financement – révèle que la capacité de désendettement sera alors de 27,4 ans, un niveau non soutenable pour une collectivité.

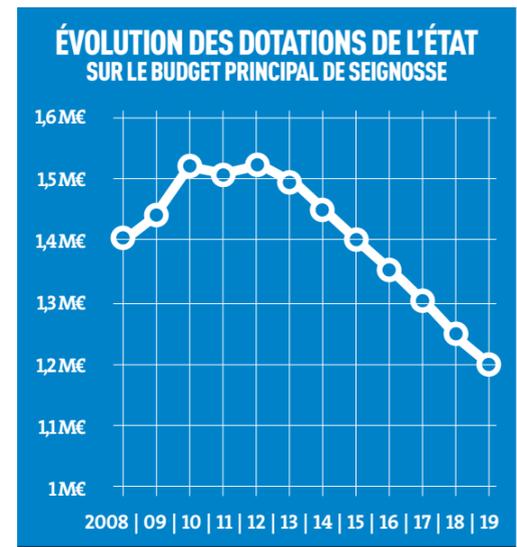
La commune est parvenue à maintenir un niveau correct d'investissement durant la précédente mandature seulement grâce à l'emprunt et des entrées exceptionnelles (ventes de terrains, hausse exceptionnelle des droits de mutations,...). Or pour garantir une bonne gestion et avoir une vision de long terme, il y a une absolue nécessité de réduire la dette, puis de trouver de nouvelles sources de financement pérennes.

4 REVENUS DE LA COMMUNE : DOTATIONS DE L'ÉTAT

Les principales sources de revenus de la commune sont les entrées fiscales et les dotations de l'Etat. Or ces dernières sont en baisse continue en raison de la crise économique et de l'impératif de compression des déficits publics.

Malgré la baisse des dotations au niveau national, Seignosse a connu jusqu'en 2010 une croissance des dotations du fait de la croissance de sa population. Entre 2010 et 2013, la croissance de la population a permis le maintien des dotations de l'Etat à un niveau constant. Depuis 2014, la croissance de la population ne permet plus d'inverser la tendance générale, et les dotations diminuent.

Selon les prévisions de KPMG, les dotations de l'Etat vont baisser de 5% par an durant les prochaines années. Dès lors, cela représentera pour Seignosse 400 000 € en moins d'entrées dans son budget. Un élément qu'il faut prendre en compte dès aujourd'hui.



« Les finances communales ont été au cœur de la campagne électorale en mars dernier. **Nous avons à présent les chiffres. Ils confirment l'état financier catastrophique de la commune que nous avons mis en avant.**

Notre priorité absolue est de réduire cette dette qui grève l'avenir de la commune. Autre priorité, accroître les ressources de la commune, car actuellement les faibles revenus ne permettent ni de rembourser la dette, ni de financer des investissements dans la durée.

Si nous n'agissons pas rapidement, la commune est dans l'impasse dès l'année prochaine. »

**Lionel Camblanne,
Maire de Seignosse**



PROACTIVITÉ! Gens du voyage : la fermeté a payé!

C'est un feuilleton en trois épisodes. L'an passé, du 21 au 28 juillet 2013, les gens du voyage s'étaient installés autour du stade Gilles Hiriart, étalant un campement « sauvage » sur le domaine public. Ils partirent quand bon leur sembla, portés par leurs semelles de vent, défiant l'autorité municipale.

Le vendredi 13 juin dernier, en fin de matinée, ils étaient de retour. 120 véhicules et 50 caravanes s'incrustaient en un éclair, toujours autour du stade. En une demi heure, les auvents étaient montés, les tables sorties, les branchements électriques « pirates » effectués...

Par mesure de précaution, la municipalité actuelle avait commandé une semaine plus tôt près de 30 tonnes de gros blocs de pierre. Mais les plages de Gironde et Charente étant prioritaires suite aux dégâts causés par les intempéries de cet hiver, la première livraison ne put être effectuée que le vendredi à 14 h soit deux heures quarante à peine après l'arrivée des gens du voyage qui restèrent au bourg pendant six jours. Il fallait en effet respecter les procédures administratives : demande d'expulsion, dépôt de plainte pour occupation illégale de l'espace public. Le tribunal administratif de Pau ayant décidé leur expulsion, les gens du voyage comprirent au bout de six jours de campement qu'ils devaient lever le camp, échappant à l'intervention de la force publique qui se profilait.

Négligeant les aires d'accueil qui leur sont réservées entre Capbreton et Labenne, à

Tosse et Soustons, ils voulurent de nouveau s'installer à Seignosse.

Le dimanche 6 juillet dernier à 13 h, ils étaient de nouveau là en masse : 130 véhicules et une cinquantaine de caravanes. Mais, prévoyante, la municipalité avait mis au point un dispositif efficace : les fameux rochers venus des Pyrénées (80% du dispositif) et des blocs de béton (20%) montaient la garde, efficacement disposés pour empêcher l'installation d'un campement. Et impossible cette fois d'effectuer un branchement électrique pirate ou de s'alimenter en eau.

« PAS QUESTION DE TRANSIGER ! »

Installés quand même en ordre dispersé sur trois terrains (près du stade, de l'école des Deux Etangs et au bord de l'Etang Noir, zone écologiquement sensible), ils se heurtèrent à la fermeté des élus municipaux et du chef de la police municipale, venus sans attendre à leur rencontre et pour qui il n'était « pas question de transiger ! » comme ils leur indiquèrent fermement. Après une ultime tentative (une proposition de verser une somme en liquide à la commune !), les gens du voyage baissèrent pavillon et repartirent dès le lendemain 10 h. Depuis, le dispositif a été renforcé avec des rochers installés dans une tranchée et le labourage en profondeur du terrain proche de l'Etang Noir afin d'empêcher la mobilité des véhicules.

La proactivité, c'est encore mieux que la réactivité...

VIDÉO PROTECTION : C'EST PARTI !



Un outil de prévention, d'une utilisation assez simple, la vidéo protection vient de faire ses grands débuts à Seignosse.

Quatre caméras qui filment avec précision jusqu'à 70 m fonctionnent ainsi depuis le 10 juillet dernier au Penon, installées sur le poste de police municipale, places Victor-Gentille et Castille. Branchées sur un enregistreur, elles ne surveillent que le domaine public, comme la loi l'exige. Conservées douze jours, les images sont exploitées par la police municipale et parfois transmises, à leur demande, aux gendarmes. Cet été, les images d'une violente rixe entre une vingtaine de noctambules place Castille ont ainsi pu être visionnées, permettant une enquête rapide et efficace. Ce système de vidéo protection va être étendu pour aussi concerner le skate park et ses alentours, les parkings des plages du Penon, des Bourdaines et des Estagnots, la place Castille et Gentille. Sans oublier un supplément de caméras au Forum et leur arrivée autour de la salle des Bourdaines. Une mise en place étalée sur trois ans pour des raisons de coût. À l'étude : des caméras également sur les grands axes de circulation de la commune afin de repérer et d'identifier d'éventuels rôdeurs et les voitures volées.

À Seignosse, la nouvelle municipalité a fait un choix : la vidéo protection doit avoir toute sa place dans une stratégie globale et performante de sécurité publique.

L'Agenda

OCT 08 MARCHÉ
Mercredi matin, sous la halle.



OCT 08 JOURNÉE HANDISPORT
Centre sportif M. Ravailhe, toute la journée.

OCT 09 CONFÉRENCE PUBLIQUE
Présentation de l'audit par le Maire, hall des sports, 19h30.

OCT 13 SEMAINE BLEUE
Jusqu'au 17 octobre, animations et conférences pour les séniors

OCT 15 MARCHÉ
Mercredi matin, sous la halle.

OCT 22 MARCHÉ
Mercredi matin, sous la halle.

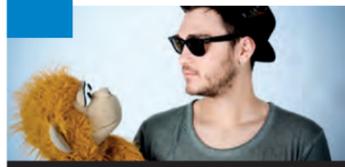
OCT 29 MARCHÉ
Mercredi matin, sous la halle.

OCT 31 HALLOWEEN
Centre sportif M. Ravailhe, de 17h à 21h.

NOV 02 VIDE GRENIER
Centre sportif M. Ravailhe, de 8h à 18h.

NOV 05 MARCHÉ
Mercredi matin, sous la halle.

NOV 06 JEFF PANACLOC
Loft Culturel les Bourdaines, Seignosse Océan, 21h.
Rens. : 05 58 43 17 78



SEIGNOSSE La Gazette, lettre d'information municipale éditée par la ville de Seignosse, 1998 Avenue Charles De Gaulle BP31, 40511 Seignosse Cedex. Tel : 05 58 49 89 89.
Directeur de la publication : Lionel Camblian.
Rédaction & photos : Service communication.
Réalisation : PAGE PUBLIQUE. Dépôt légal Octobre 2014.

RENTRÉE SCOLAIRE : les TAP bien mis en place

Avec la réforme des rythmes scolaires, la rentrée s'est effectuée sous la signe de la nouveauté aux écoles du « Grand Chêne » et des « Deux étangs ». Et l'appréhension de certains parents a été dissipée d'emblée... Grâce à un bon travail de préparation au printemps et cet été, la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) n'aura en effet pas connu de dysfonctionnement. « Elle s'est déroulée dans le calme » résument Mmes N. Ducasse et Laurence Soubiran responsables de l'Accueil Collectif des Mineurs (ACM) qui regroupe le Centre de Loisirs et l'accueil périscolaire.

Le mardi et le vendredi, de 15 h à 16 H 30, par groupe de dix à vingt, les enfants s'adonnent à des activités sportives, créatives, culturelles, environnementales, assurées par seize agents Municipaux et huit intervenants extérieurs dont trois enseignants. Ces ac-

tivités, il faut le rappeler, sont gratuites et facultatives, les enfants ayant toujours 24 heures d'enseignement par semaine. Les TAP sont un bonus fait de détente et de loisirs. Une attention particulière est prêtée aux groupes de maternelle.

Il est important que les parents inscrivent leurs enfants dans les délais auprès du service ACM en mairie. Le dossier est téléchargeable sur le site de la ville (www.seignosse.com). Rappelons que pour les TAP, l'année scolaire est divisée en cinq périodes. La première se terminant aux vacances de Toussaint, il convient donc d'inscrire les enfants pour la deuxième période (de la reprise des classes début novembre aux vacances de Noël).

Le Centre de loisirs de l'Île aux couleurs sera ouvert durant les vacances de la Toussaint du lundi 20 au vendredi 31 octobre. Fin des inscriptions le 12 octobre.

FORUM DES ASSOS

Le 6 septembre dernier, au fronton de Seignosse, se tenait le 3^{ème} forum des associations. Cette journée de découverte et d'inscription aux activités multiples et variées que propose le monde associatif de notre ville, a réuni 25 associations et de très nombreux visiteurs. Un franc succès pour cette nouvelle initiative du service de la mairie en charge des associations.

LES ÉCHOS DE LA MAIRIE

Conscients de la nécessité d'accroître la qualité des animations de la commune, l'équipe municipale s'est attachée les services d'une responsable Animation et Événement qui mettra en place un programme annuel des événements qui optimiseront l'attractivité de notre commune. Ce recrutement n'implique pas d'augmentation budgétaire, du fait du départ de la responsable culturelle.

IMPÔTS

Vous aurez certainement pu remarquer une nouvelle ligne sur votre taxe foncière : La TEOM. Il s'agit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui fut adoptée à l'unanimité, donc par les trois représentants de la précédente majorité municipale, lors du conseil communautaire de la MACS du 19 septembre 2013.



SEIGNOSSE

La mairie de Seignosse vous propose de vous tenir informé instantanément de tout événement survenant sur la commune, en vous abonnant à ce service gratuit de réception d'informations par SMS personnalisé sur votre téléphone portable.

Pour vous inscrire gratuitement aux listes de diffusion d'informations par SMS de la Mairie de Seignosse, remplissez le formulaire et retournez-le en Mairie à l'accueil ou par voie postale à l'adresse ci-après ou rendez-vous sur le site web de la ville: www.seignosse.com



Mairie de Seignosse
Service Communication
1998, av. Charles de Gaulle
40510 SEIGNOSSE

NOM & Prénom

Téléphone portable

Em@il

Adresse postale

